

N° D'ORDRE : 2020-04

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 04

Excusé : 02

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 17 Janvier 2020

SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone – M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELI Marie-France – M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – Mme LABROUSSE Sylvie – Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme PICHARD Laure à M. le Maire – Mme. MATHIVET Séverine à M. BALLESTER – M. GRAZIANI Frédéric à Mme. MONTAGNE Françoise – M. KHULMANN Jean à M. HOEHN Gérard.

Excusé : Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h48, participe à partir du point n°6) – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h56, participe à partir du point n°12)

Absent : M. CORNU François.

4-COMPLEMENT A LA DELIBERATION PORTANT AUTORISATION POUR ORDONNANCER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS ENGAGES L'ANNEE PRECEDENTE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 16 Décembre 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à plusieurs opérations dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020.

Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il convient par la présente délibération d'ajouter des crédits supplémentaires sur l'opération 0607 « Videoprotection » à hauteur de 10 000 €.

Ces dépenses sont nécessaires pour procéder au changement de caméras de videoprotection qui dysfonctionnent.

Il convient également d'ajouter 25 000 € sur l'enveloppe de l'opération « divers bâtiments » afin de permettre la rénovation du faux plafond de l'hôtel de ville.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à compléter, à hauteur de 10 000 € pour l'opération 0607 « Videoprotection » et de 25 000 € sur l'enveloppe de l'opération « divers bâtiments », la délibération du 16

décembre 2019 portant autorisation pour ordonnancer, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits engagés l'année précédente.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération n°2019-184 votée à l'unanimité par le conseil municipal le 16 décembre 2019.

DECIDE A L'UNANIMITE

- De compléter à hauteur de 10 000 € pour l'opération 0607 « Vidéoprotection » la délibération n°2019-184 du 16 décembre 2019 portant autorisation pour ordonnancer, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits engagés l'année précédente
- De compléter de 25 000 € sur l'enveloppe de l'opération « divers bâtiments » la délibération n°2019-184 du 16 décembre 2019 portant autorisation pour ordonnancer, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits engagés l'année précédente.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Janvier 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT